

**SICAV AVENIR  
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31/12/05**

**Rapport Général du commissaire  
aux comptes exercice clos au 31/12/05**

**1-** En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 13 Avril 2004, nous avons examiné les états financiers de la Société «SICAV-AVENIR» pour l'exercice clos le 31 Décembre 2005.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

**2-** Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière. Il a comporté les contrôles, sondages et autres procédures de vérification que nous avons jugés nécessaires en la circonstance et eu égard aux règles de diligences normales.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers, un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.

**3-** Notre audit a été planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et d'avoir, par conséquent, une base fiable à l'expression de notre opinion.

**4-** Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 Décembre 2005 font apparaître un total du bilan de D : 1.024.340, un actif net de D : 1. 020.396 et un bénéfice de D : 66.837.

Ces états ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment les règles de présentation des états financiers et de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions de la société, telles qu'énoncées par les normes comptables sectorielles régissant les OPCVM.

**OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS**

**5-** Sur la base des diligences que nous avons accomplies, nous certifions que les états financiers de la Société « SICAV-AVENIR» arrêtés au 31 décembre 2005, tels qu'ils figurent en annexe du présent rapport sont réguliers et sincères et traduisent fidèlement la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**VERIFICATIONS & INFORMATIONS SPECIFIQUES**

**6-** En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94 – 117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

**7-** Conformément aux dispositions des articles 201 et 266 du code des sociétés commerciales, nous avons examiné les informations relatives à la situation financière et aux comptes données par votre conseil d'administration dans les documents mis à votre disposition à l'occasion de l'assemblée générale.

Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Tunis, le 24 mars 2006

Le Commissaire aux Comptes  
Mustapha MEDHIOUB

**Rapport Spécial du Commissaire  
aux Comptes au Titre de l'Exercice  
Clos le 31 Décembre 2005**

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE  
LA SOCIETE « SICAV – AVENIR »

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous vous informons que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons relevé au cours de nos investigations aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 24 mars 2006

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

## Notes Complémentaires Aux Rapports

### Note 1 : DEFINITION DE LA MISSION

Cette mission de commissariat aux comptes est confiée conformément aux dispositions des articles 258 et suivants du code des sociétés commerciales et 16 et suivants de la loi n° 88-108 du 18 Août 1988 portant refonte de la législation relative à la profession d'expert comptable.

Elle porte sur la certification de la régularité et la sincérité des états financiers de la SICAV AVENIR, arrêtés au 31 décembre 2005. Elle est assurée conformément aux normes de révision comptable généralement admises et notamment :

- Les normes de révision de l'ordre des experts comptables de Tunisie
- Les normes internationales d'audit de l'IFAC.

L'opinion exprimée résulte d'un examen, par sondage, des éléments justifiant les données contenues dans les états financiers ainsi que d'une appréciation des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues par la direction.

Par ailleurs, et eu égard aux dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, notre mission comporte d'autres diligences spécifiques visant à vérifier la régularité des conventions conclues entre la société et ses administrateurs, telles qu'elles nous sont notifiées par le conseil d'administration ou encore l'inexistence de telles conventions.

Ces vérifications ont essentiellement pour but de s'assurer :

- de l'équité entre les actionnaires,
- d'une protection convenable des actifs de la société,
- de la régularité des transactions.

### Note 2 : NOTE SUR LA CONFORMITE AU SYSTEME COMPTABLE DES ENTREPRISES

Les états financiers présentés ci-joints ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, et notamment aux règles de présentation, de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions de la société, telles que énoncées par les normes comptables sectorielles régissant les OPCVM. Ils sont composés :

- du bilan ;
- de l'état de résultat ;
- de l'état de variation de l'actif net ;
- des notes aux états financiers.

Nous avons noté, à ce titre, l'utilisation par l'entreprise des normes comptables comme référentiel de base pour la préparation et la présentation des états financiers, aucune divergence significative n'a été relevée entre les normes comptables et les principes comptables retenus par l'entreprise.

Toutefois, la conformité aux préconisations du système sera améliorée par l'élaboration du manuel comptable prévu par le § 63 de la Norme Comptable Générale et la mise à jour des livres légaux.

### Note 3 : ETENDUE DES TRAVAUX DE VERIFICATION

Comme il est indiqué dans le deuxième paragraphe de notre rapport général, notre examen a été effectué en observant les normes de révision comptable généralement admises et a comporté le contrôle des documents comptables et toutes les autres procédures de vérification que nous avons jugées nécessaires en la circonstance.

Nous présentons ci-après les développements concernant l'application de certaines de ces vérifications.

#### ◆ Appréciation du système de contrôle interne

Nous avons examiné le système de contrôle et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention, conformément aux dispositions de l'article 266 nouveau du Code des Sociétés Commerciales, alinéa 2 nouveau, et les préconisations des normes internationales d'audit (ISA) et notamment l'ISA 400.

#### ◆ Capital

Nous avons vérifié tous les mouvements intervenus sur le poste du capital résultant notamment des souscriptions et des rachats effectués. Nous nous sommes assurés que la défalcation de la valeur liquidative entre la part en capital et la part en revenu a été correctement traduite en comptabilité.

#### ◆ Portefeuille – titres et placements monétaires

Nous avons procédé à la vérification des mouvements intervenus sur ces postes au cours de l'exercice et ce, conformément aux prescriptions des normes comptables sectorielles régissant les OPCVM.

Nous avons procédé à l'évaluation du portefeuille – titres à la date de clôture conformément aux prescriptions précitées.

◆ Trésorerie

Nous avons vérifié l'état de rapprochement bancaire ainsi que sa liquidation au début de l'exercice 2006.

◆ Revenus

Nous nous sommes assurés que les dividendes relatifs au portefeuille – titres ont été comptabilisés à bonne date et que les intérêts sur les placements sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus et nous avons vérifié la constatation dans les comptes de régularisation, des produits afférent à 2005 et non encore perçus, ainsi que des intérêts reçus et qui concernent les exercices futurs.

### BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2005

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<i>ACTIF</i>	Note	31/12/2005	31/12/2004
<b>Portefeuille-titres</b>	4	776 640	694 646
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		421 951	467 732
Obligations et valeurs assimilées		349 114	198 014
Titres OPCVM		5 575	28 900
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		241 602	284 028
Placements monétaires	6	241 561	284 085
Disponibilités		41	(57)
<b>Créances d'exploitation</b>	8	5 660	11 320
<b>Autres actifs</b>		438	348
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 024 340</b>	<b>990 342</b>
<i>PASSIF</i>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	9	3 944	3 911
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>3 944</b>	<b>3 911</b>
<i>ACTIF NET</i>			
<b>Capital</b>	12	995 162	951 519
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice clos (Arrondis de coupons)		13	1
Sommes distribuables de l'exercice		25 221	34 911
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 020 396</b>	<b>986 431</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 024 340</b>	<b>990 342</b>

### ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31 Décembre	
		2005	2004
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	5	26 963	33 443
Dividendes		8 712	19 644
Revenus des obligations et valeurs assimilées		18 251	13 799
<b>Revenus des placements monétaires</b>	7	9 443	10 440
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		36 406	43 883
<b>Charges de gestion des placements</b>	10	(11 324)	(11 060)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		25 082	32 823
<b>Autres charges</b>	11	(226)	(2 651)
<b>Autres produits</b>		478	4 971
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		25 334	35 143
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		(113)	(232)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		25 221	34 911
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		113	232
<b>Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres</b>		25 660	63 496
<b>Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres</b>		16 770	(57 308)
<b>Frais de négociation</b>		(927)	(548)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>66 837</b>	<b>40 783</b>

### ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<b>31 Décembre</b>	
	<b>2005</b>	<b>2004</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	66 837	40 783
Résultat d'exploitation	25 334	35 143
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	25 660	63 496
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	16 770	(57 308)
Frais de négociation de titres	(927)	(548)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	(34 900)	(41 128)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	2 028	(4 645)
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	131 424	205 627
- Régularisation des sommes non distribuables	3 475	2 700
- Régularisation des sommes distribuables	4 818	6 085
<b>Rachats</b>		
- Capital	(128 682)	(209 779)
- Régularisation des sommes non distribuables	(4 077)	(2 963)
- Régularisation des sommes distribuables	(4 930)	(6 315)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>33 965</b>	<b>(4 990)</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de période	986 431	991 421
En fin de période	1 020 396	986 431
<b>NOMBRE D'ACTIONNAIRES</b>		
En début de période	22 560	22 659
En fin de période	22 625	22 560
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	45,100	43,724
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	6,68%	4,08%

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

### **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

SICAV AVENIR est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 26 Août 1994 à l'initiative de la Banque de Développement Economique de Tunisie « BDET » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 30 juin 1994.

L'assemblée Générale Extraordinaire du 30 Novembre 2004 a décidé le changement de la dénomination sociale désignée initialement « SICAV BDET ».

La société a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV AVENIR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2005, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2005 ou à la date antérieure la plus récente.

### 3.3- *Evaluation des autres placements*

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement et qui concerne la fraction des obligations échéant à moins d'un an, constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.4- *Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2005 à D : 776.640 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2005	% Actif net
<b>Actions, valeurs assimilées &amp; droits rattachés</b>		<b>522 597</b>	<b>421 951</b>	<b>41,35%</b>
<b>Actions, valeurs assimilées &amp; droit rattachés admis à la cote</b>		<b>522 597</b>	<b>421 951</b>	<b>41,35%</b>
<u>Actions</u>				
BTEI	458	9 861	11 357	1,11%
SOTUVER	300	2 821	3 841	0,38%
STB	14 363	163 916	71 054	6,96%
UBCI	635	19 814	17 780	1,74%
SPDIT	150	2 994	3 899	0,38%
BIAT	290	7 829	9 567	0,94%
SFBT	842	51 280	33 725	3,31%
SOTUMAG	854	11 998	11 683	1,14%
BT	60	3 514	5 859	0,57%
STEQ	1 700	17 817	16 507	1,62%
SOMOCER	818	18 948	19 059	1,87%
MONOPRIX	300	13 707	14 641	1,43%
ATB	594	7 883	9 189	0,90%
SIPHAT	50	1 155	1 198	0,12%
UIB	4 449	46 817	59 110	5,79%
GIF	839	16 733	18 122	1,78%
SOTETEL	1 000	28 439	26 038	2,55%
MAGASIN GENERAL	1 000	20 915	18 577	1,82%
ELECTROSTAR	310	4 929	3 868	0,38%
KARTHAGO	1 522	14 269	12 674	1,24%
AL KIMIA	500	18 110	16 520	1,62%
ASSAD	1 010	24 010	22 341	2,19%
BH	400	3 880	4 327	0,42%
BS	100	800	772	0,08%
TUNISIE LEASING	150	2 775	2 816	0,28%
ATL	250	4 750	4 739	0,46%
ATB NS	136	1 992	1 863	0,18%
ATB NG	55	641	825	0,08%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>5 567</b>	<b>5 575</b>	<b>0,55%</b>
SICAV L'EPARGNANT	54	5 567	5 575	0,55%
<b>Obligations de sociétés et valeurs assimilées</b>		<b>337 000</b>	<b>349 114</b>	<b>34,21%</b>
<b>Obligations de sociétés</b>		<b>337 000</b>	<b>349 114</b>	<b>34,21%</b>
EL MOURADI 2002 A	900	72 000	73 468	7,20%

GENERAL LEASING 2004-1	750	75 000	79 207	7,76%
UTL 2004	700	70 000	72 953	7,15%
CIL 2004-2	500	50 000	52 110	5,11%
AIL 2005	700	70 000	71 376	6,99%
<b>TOTAL</b>		<b>865 164</b>	<b>776 640</b>	<b>76,11%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<u>Solde au 31 décembre 2004</u>	817 930	3 014	(126 298)	694 646	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	312 962			312 962	
Titres OPCVM	335 640			335 640	
Obligations	190 000			190 000	
Cessions de l'exercice					
Actions	(384 384)			(384 384)	15 737
Titres OPCVM	(358 984)			(358 984)	1 033
Remboursement de l'exercice					
Annuités des obligations	(48 000)			(48 000)	
Variation des plus ou moins value portefeuilles sur titres			25 660	25 660	
Variation des intérêts courus sur obligations		9 100		9 100	
<u>Soldes au 31 décembre 2005</u>	865 164	12 114	(100 638)	776 640	16 770

#### **NOTE 5 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice un montant de D: 26.963, contre D: 33.443 au 31 décembre 2004 et se détaillent comme suit :

	<b>2005</b>	<b>2004</b>
<b><u>Dividendes</u></b>		
- des actions et valeurs assimilées admises à la cote	8 712	18 085
- des titres OPCVM	-	1 559
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	18 251	13 799
<b>TOTAL</b>	26 963	33 443

#### **NOTE 6 : PLACEMENTS MONETAIRES**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2005 à D : 241.561 se détaillant comme suit :

<b>Désignation du titre</b>	<b>Coût</b> <b>d'acquisition</b>	<b>Valeur</b> <b>actuelle</b>	<b>%</b> <b>actif net</b>
Placements employés en bons de trésor (4,7%)	240 581	241 561	23,67%
<b>TOTAL</b>	240 581	241 561	23,67%

#### **NOTE 7 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2005 à D: 9.443, contre D: 10.440 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<b>2005</b>	<b>2004</b>
Intérêts des placements employés en bons du trésor	9 443	10 440
<b>TOTAL</b>	9 443	10 440

#### **NOTE 8 : CREANCES D'EXPLOITATION**

Ce poste accuse au 31 décembre 2005 un solde de D : 5.660 contre D : 11.320 à la même date de l'exercice précédent, et englobe les produits de cession de titres non encore encaissés à la date clôture de l'exercice.

**NOTE 9 : OPERATEURS CREDITEURS**

Le compte "Opérateurs créditeurs" accuse au 31 décembre 2005 un solde de D: 3.944, contre D : 3.911 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille comme suit:

	31 Décembre	
	2005	2004
Gestionnaire	865	832
Dépositaire	3 079	3 079
<u>Total</u>	<u>3 944</u>	<u>3 911</u>

**NOTE 10 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**

Le compte "Charges de gestion des placements" s'élève à la clôture de l'exercice à D: 11.324 contre D: 11.060 au 31 décembre 2004 et se détaille comme suit:

	31 Décembre	
	2005	2004
Rémunération du gestionnaire	10 144	10 060
Rémunération du dépositaire	1 180	1 000
<u>Total</u>	<u>11 324</u>	<u>11 060</u>

**NOTE 11 : AUTRES CHARGES**

Le solde de ce poste s'élève au titre de l'exercice 2005 à D: 226, contre D: 2.651 au 31 décembre 2004 et englobent essentiellement des agios bancaires .

**NOTE 12 : CAPITAL**

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31-12-2004</u>		
Montant		951 519
Nombre de titres		22 560
Nombre d'actionnaires		20
<u>Souscriptions réalisées</u>		
Montant		131 424
Nombre de titres émis		3 116
Nombre d'actionnaires nouveaux		1
<u>Rachats effectués</u>		
Montant	(128 682)	
Nombre de titres rachetés	(3 051)	
Nombre d'actionnaires sortants	(1)	
<u>Autres mouvements</u>		
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		25 660
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		16 770
Frais de négociation		(927)
Régularisation des sommes non distribuables		(602)
<u>Capital au 31-12-2005</u>		
Montant		995 162
Nombre de titres		22 625
Nombre d'actionnaires		20

**NOTE 13 : AUTRES INFORMATIONS****13.1. Données par action et ratios pertinent**

<u>Données par action</u>	<u>2005</u>	<u>2004</u>	<u>2003</u>	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Revenus des placements	1,609	1,945	2,346	2,330	2,591
Charges de gestion des placements	(0,501)	(0,490)	(0,484)	(0,453)	(0,544)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>1,109</b>	<b>1,455</b>	<b>1,862</b>	<b>1,877</b>	<b>2,047</b>
Autres charges	(0,010)	(0,118)	(0,039)	(0,240)	(0,328)

Autres produits	0,021	0,220	-	-	-
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>1,120</b>	<b>1,557</b>	<b>1,823</b>	<b>1,637</b>	<b>1,719</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,005)	(0,010)	(0,008)	0,191	(0,009)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>1,115</b>	<b>1,547</b>	<b>1,815</b>	<b>1,828</b>	<b>1,710</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	1,134	2,815	2,359	(4,737)	(6,845)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,741	(2,540)	(1,305)	(0,129)	0,806
Frais de négociation	(0,041)	(0,024)	(0,003)	(0,003)	(0,016)
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>1,834</b>	<b>0,251</b>	<b>1,052</b>	<b>(4,869)</b>	<b>(6,055)</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>2,954</b>	<b>1,808</b>	<b>2,875</b>	<b>(3,232)</b>	<b>(4,336)</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>1,834</b>	<b>0,251</b>	<b>1,052</b>	<b>(4,869)</b>	<b>(6,055)</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,027)	(0,012)	(0,387)	(0,569)	0,024
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>1,807</b>	<b>0,239</b>	<b>0,665</b>	<b>(5,438)</b>	<b>(6,031)</b>
Valeur liquidative	45,100	43,724	43,754	43,103	46,713
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges / actifs net moyen	1,13%	1,12%	1,11%	1,0%	1,1%
Autres charges / actif net moyen	0,02%	0,27%	0,09%	0,5%	0,7%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,51%	3,54%	4,18%	4,1%	3,5%

### 13.2. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Depuis la constitution de la société, la gestion de la SICAV AVENIR (EX- SICAV BDET) a été confiée à la Banque de Développement Economique de Tunisie "BDET". Cette gestion a été transférée à compter du 1er décembre 2000 à la société d'intermédiation en Bourse de la Société Tunisienne de Banque "STB-CAPITALIS" "EX BDET-CAPITALIS" puis à la société "STB MANAGER" à compter du 20 décembre 2002. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La redevance du CMF ainsi que les honoraires du commissaire aux comptes supportés auparavant par la SICAV, sont désormais pris en charge par le gestionnaire actuel.

La Société Tunisienne de Banque "STB", assure les fonctions de dépositaire, moyennant une rémunération de D: 1.000 HT par an.